



PAIEMENT DES FACTURES DES SERVICES PÉRISCOLAIRES PAR CARTE BLEUE PAR INTERNET

Procédure à suivre

Mise à jour : juillet 2018

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

La réglementation européenne RGPD vise à harmoniser et renforcer les droits de protection des données personnelles, et permet aux usagers de bénéficier d'un droit de regard et de modification des données les concernant.

Les informations recueillies par le secrétariat sont enregistrées dans le logiciel et portail édité par **BERGER LEVRAULT**. Ce logiciel est conçu pour les structures scolaires, périscolaire, petite enfance, loisirs et restauration pour la gestion de la de l'inscription, la réservation, du suivi et de la facturation des services mentionnés.

Les données personnelles sont conservées pendant le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant (une pièce d'identité vous sera réclamée) :

Mairie de La Falaise
6 rue des Grands Prés 78410 LA FALAISE
mairie.lafalaise@wanadoo.fr

- Se connecter au site internet municipal www.la-falaise.fr et cliquer sur « Paiement en ligne - Cantine/Garderie » (colonne de gauche en bas de la page d'accueil)

Mairie de La Falaise
Commune de la Falaise

VOTRE MAIRIE ▼ DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ▼ VIE PRATIQUE ▼ ENFANCE - JEUNESSE ▼ URBANISME ▼ INTERCOMMUNALITÉ ▼ ASSOCIATIONS ▼

Nos derniers articles

- Fermeture de la mairie - Été 2018 : 2 permanences seront assurées les vendredis 3 et 10 août de 14h à 17h
6 juillet 2018
- Collecte des encombrants 2018
6 juillet 2018
- Menus cantine scolaire
8 juin 2018
- Rentrée 2018 à la Halte-Garderie « Les ifs » : il reste des places !
28 mai 2018
- La révision du POS en PLU de La Falaise est désormais achevée !
25 mai 2018

Paiement en ligne
Cantine / Garderie
Mode d'emploi TIPI

FLASH n° 36
6 juillet 2018
www.la-falaise.fr

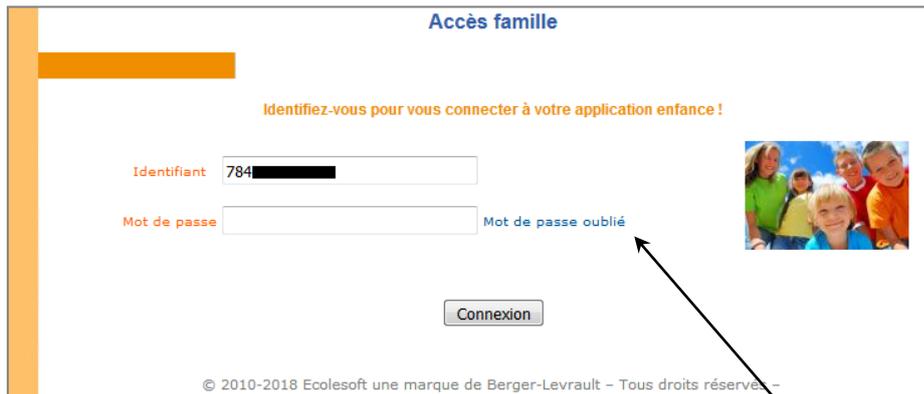
Horaires d'ouverture de la mairie - Été 2018
L'accueil de la mairie sera ouvert aux horaires habituels (de lundi, mardi et vendredi de 10h00 à 18h00) jusqu'au 20 juillet inclus puis à compter du 13 août 2018. Durant la période de fermeture estivale du 23 juillet au 30 août 2018 inclus, 2 permanences seront assurées les vendredis 9 et 16 août 2018 de 14h00 à 17h00.
N'hésitez pas à nous adresser vos demandes à tout moment par courriel (mairie.lafalaise@wanadoo.fr)

Rentrée 2018 à la Halte-Garderie « Les ifs »
La maison intercommunale de la petite enfance « Les ifs » située à Épône prépare sa rentrée... et il reste des places à la halte-garderie !
Vous souhaitez faire découvrir la vie en collectivité à votre enfant ? Vous avez besoin de temps disponible pour vos démarches personnelles ? Vous recherchez un mode d'accueil à temps non-complet ? La halte-garderie, ouverte tous les matins de 8h30 à 13h30 aux enfants de La Falaise de 15 mois à 3 ans, est faite pour vous.
Pour plus d'informations : 01 30 95 00 49 ou www.la-falaise.fr (page pratique petite enfance)

Collecte des encombrants en 2018
Une dernière collecte est prévue le mardi 4 septembre 2018.
Séjourer par vos soins - Ils payent pour la vie partagée

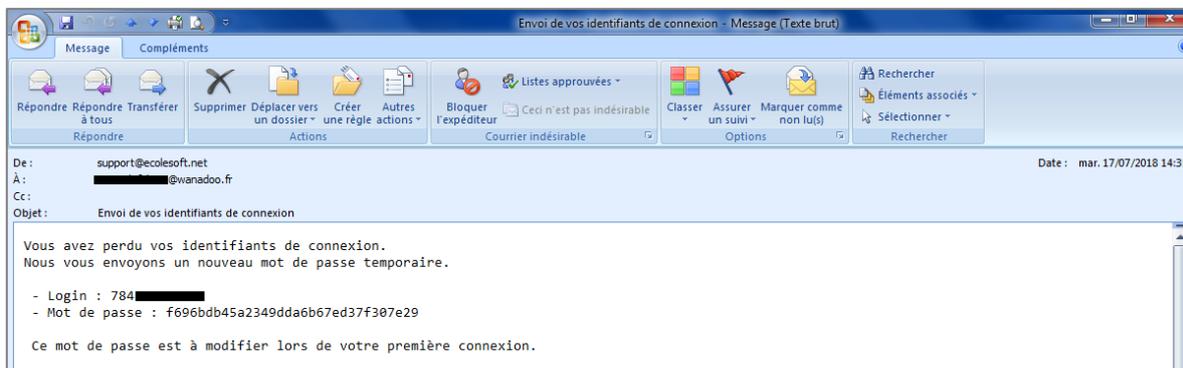
Flashes municipaux - N° 36 du 06/07/2018

- Une nouvelle fenêtre sécurisée s'ouvre (<https://harmonie.ecolesoft.net/portail/index.jsp>) : renseigner vos identifiant et mot de passe puis cliquer sur « connexion » :



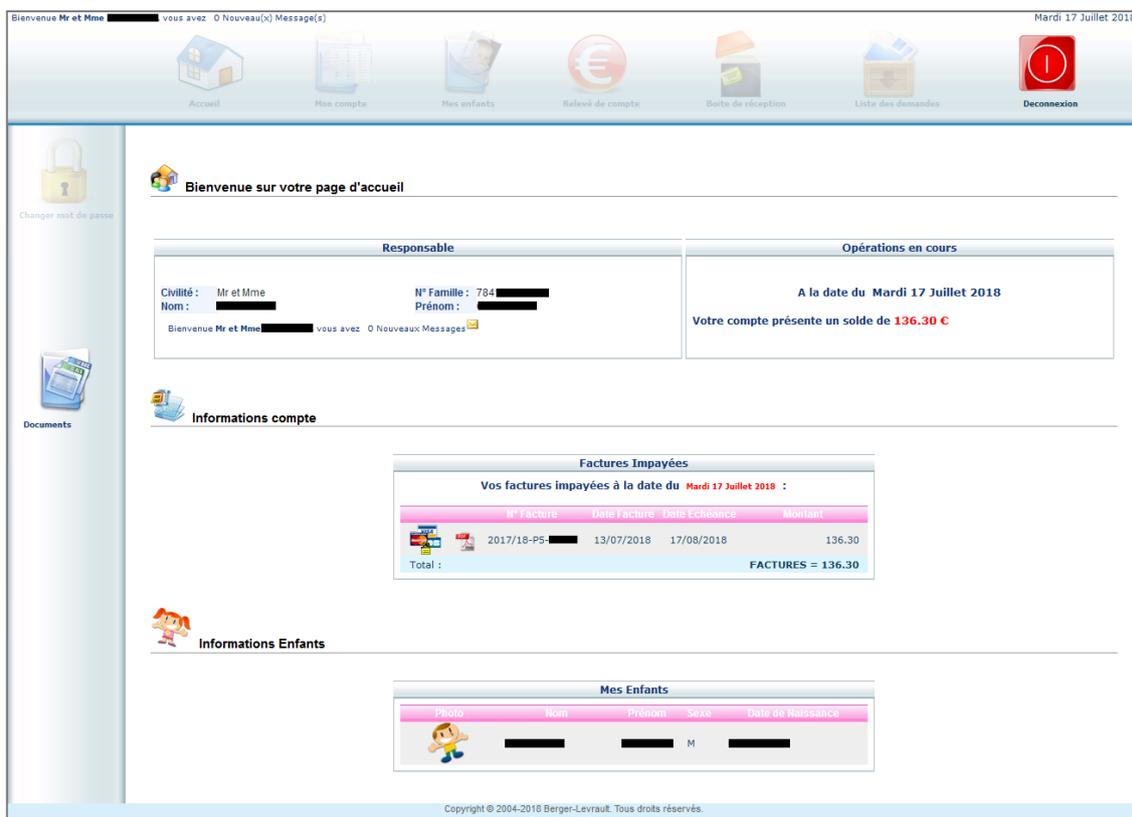
La mise en place de la nouvelle réglementation du RGPD a pour conséquence de modifier la gestion des mots de passe : en cas d'oubli, la génération d'un nouveau mot de passe est possible grâce au lien « Mot de passe oublié » qui n'existait pas auparavant.

En cliquant sur ce lien, après avoir renseigné l'identifiant (n° de famille indiqué sur la facture), vous recevrez un mail avec un mot de passe temporaire :



Reconnectez-vous avec ce mot de passe temporaire et suivez les instructions pour en personnaliser un nouveau.

- Une fois la connexion établie, le « portail enfant » concernant votre famille s'ouvre :



- Vous pouvez visualiser et/ou régler les factures affichées dans le cadre « Informations compte » :

Factures Impayées				
Vos factures impayées à la date du Mardi 17 Juillet 2018 :				
	N° Facture	Date Facture	Date Echéance	Montant
	2017/18-P5-██████	13/07/2018	17/08/2018	136.30
Total :				FACTURES = 136.30

Pour régler cliquer ici

Pour visualiser, cliquer ici



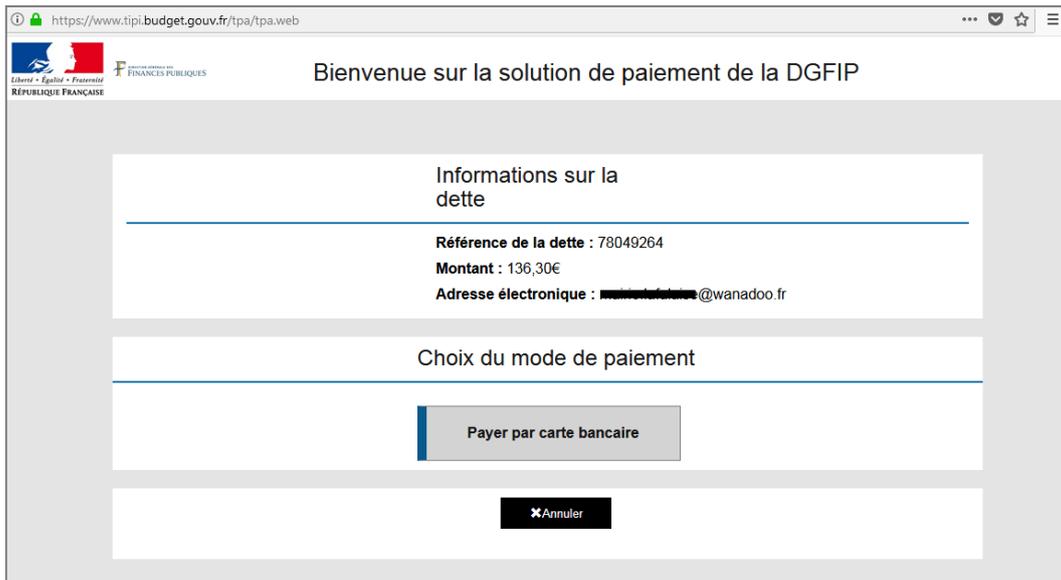
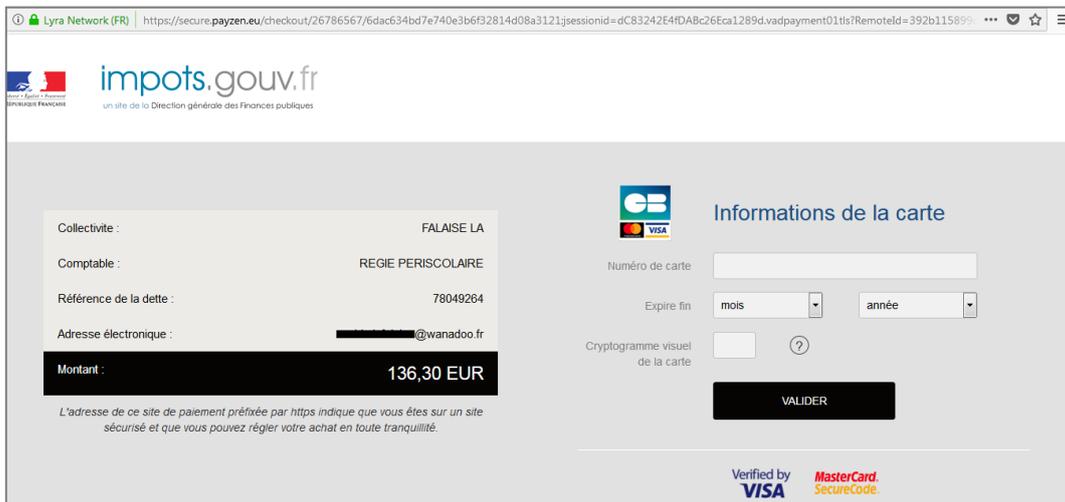
Attention :

Si la date d'échéance mentionnée sur la facture est dépassée de quelques jours, l'icône



n'apparaît plus : il n'est plus possible de régler par carte bleue.

- Indiquer votre courriel si besoin, cliquer sur « Continuer », de nouvelles fenêtres s'ouvriront :

- Suivre les instructions. Vous recevrez un courriel de confirmation de votre paiement.